

Aérodrome de Neuville – Nouvelles attaques des opposants

Neuville – Le 21 mars 2015

Comme ils l'ont régulièrement fait depuis plus de trois ans, les opposants à l'aérodrome de Neuville demandent à nouveau sa fermeture. Après avoir évoqué selon l'humeur du jour des enjeux de juridiction constitutionnelle, d'environnement, d'agriculture, de bruit, ou de bien d'autres natures, ce sont maintenant des raisons de sécurité qu'ils évoquent pour poursuivre leur lutte contre les installations aéronautiques de Neuville.

Les opposants prennent effectivement prétexte de deux atterrissages d'urgence effectués à quelques semaines d'intervalle par des pilotes en partance de Neuville pour réclamer rien de moins que la fermeture de l'aérodrome. Comme si la surface asphaltée à partir de laquelle un avion décolle pouvait être impliquée de quelque façon que ce soit dans la suite des manœuvres du pilote et de son aéronef. Ces deux incidents mineurs, qui n'ont causé aucune blessure aux passagers, font d'ailleurs l'objet d'enquêtes habituelles du Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) qui verra à en établir scientifiquement les causes. Pour ce qui est de l'aérodrome en tant que tel, Transports Canada a déjà confirmé à plusieurs reprises la qualité et la sécurité de ses installations.

Illustrant encore une fois leur philosophie du « pas dans ma cour », les opposants prétendent que c'est la localisation même de l'aérodrome qui serait en cause et que tous les aéronefs de la région de Québec devraient s'envoler de l'aéroport Jean-Lesage de Québec. Il leur semblerait étonnement beaucoup plus sécuritaire que tous ces petits avions décollent au-dessus des résidences de l'Ancienne-Lorette ou de Ste-Foy plutôt qu'au-dessus des champs et boisés de la région de Portneuf.

Les autorités politiques de la ville de Neuville se sont aussi jointes au cortège des opposants en questionnant le « positionnement » de la piste. Ceci est pour le moins étonnant puisque le site de l'aérodrome faisait partie d'une liste de sept sites qui a été proposée, il y a quatre ans, par la ville de Neuville pour l'implantation de l'aérodrome. La ville a d'ailleurs agi directement pour permettre l'acquisition de ce site par Neuville Aéro, en abandonnant au bénéfice des promoteurs l'option qu'elle détenait alors sur ce terrain.

Est-il utile de rappeler que le maire Bernard Gaudreau qui signe maintenant une lettre à la ministre Raitt, a aussi signé, il y a près de quatre ans, un Protocole d'entente avec Neuville Aéro pour encadrer la mise en place du nouvel aérodrome de Neuville ; protocole qui a été ratifié à l'unanimité par le conseil municipal de l'époque. Il est vrai que les opposants à l'aérodrome ont réussi à prendre le contrôle du conseil municipal lors des dernières élections et que ce sont eux qui dictent depuis toutes les actions municipales relatives à ce dossier. Rappelons aussi que les opposants à l'aérodrome ont été déboutés à quatre reprises par des jugements légaux rendus à l'issue de procès intentés à l'encontre de l'aérodrome.

L'aérodrome de Neuville (CNV9) est devenu depuis quatre ans un élément important du service aéronautique de la région de Québec et une composante à part entière du «système national d'aviation», au sens donné à cette expression par la Cour Suprême du Canada dans l'arrêt COPA. L'aérodrome est doté d'une piste asphaltée de 3 000 pieds ouverte à l'année, d'une quarantaine de place d'arrimage extérieur d'aéronefs et de quatre bâtiments de remisage intérieur. Plus d'une cinquantaine d'aéronefs y sont basés de façon permanente. L'aérodrome accueille également un aéroclub qui compte près de 150 membres et qui offre régulièrement des activités de formation axées notamment sur la réglementation et la sécurité aériennes.

(30)

Pour information :

Neuville Aéro, au 418 571-0624

Ou Jean-Marc Carpentier, responsable des communications, au 514 274-6739